

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil, en session ordinaire sous la présidence de Mme le Maire.

Convocation du : 04/03/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 13

Etaient présents : Mesdames, Messieurs ISABELLON Isabelle, JOURDAIN Luc, MAINGRET Benoît, TIXIER Floriane, BONNET Marc, BRUNEAU Marline, CHOUTEAU Eric, DEROUINEAU Flora, GRANDIN Isabelle, JANOT Claude-Annik, LAURY Julien, MARTIN Sylvie, MONNIER Benoît.

Absent : Madame FALLOUX Bénédicte, Monsieur RAFFIER David.

Madame MARTIN Sylvie a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

| | |
|-------------------------|--|
| Délibération n°2024-011 | Affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 - Commune |
|-------------------------|--|

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 constate qu'il présente un excédent de fonctionnement pour un montant de 469 995.25 €.

La section d'investissement présente un déficit pour un montant de - 94 156.97 €.
A ce déficit, on soustrait des restes à réaliser pour 125 500 € soit un total de - 219 656.97€.

L'excédent de fonctionnement de 469 995.25 € doit obligatoirement combler le déficit d'où les affectations suivantes :

219 656.97 € au 1068 en recettes de section d'investissement,
Et 250 338.28 € (c'est-à-dire 469 995.25 - 219 656.97) au 002 en recettes de section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'affectation des résultats,
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Le registre est dûment signé

Pour copie certifiée conforme
LE PUY NOTRE DAME, le 22 mars 2024

La secrétaire de séance,

MARTIN Sylvie

Le Maire

Isabelle



Accusé de réception en préfecture
049214902538-20240322-NCM2024-011-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024